

**SEANCE PUBLIQUE DU 17 DECEMBRE 2009**

## REUNION PUBLIQUE DU 17 DECEMBRE 2009

Présidence de Mme Myriam ABAD-PERICK, Présidente.

MM. GABRIEL et FANIEL siègent au bureau en qualité de secrétaires.

Mme la Greffière provinciale assiste à la réunion.

La réunion est ouverte à 15H00

Mme LA PRESIDENTE.- Je déclare la réunion du 17 décembre ouverte. Je passe la parole aux chefs de groupe pour les éventuels Conseillers à excuser.

Monsieur BECKERS, vous avez des Conseillers à excuser ?

M. BECKERS.- Oui, Mademoiselle SEPULVEDA Madame la Présidente.

Mme LA PRESIDENTE.- Monsieur GEORGES ?

M. GEORGES. - Messieurs MIGNOLET, KLENKENBERG, BARTH et Madame Rim BEN ACHOUR. Messieurs LEMMENS, YERNA et DEMOLIN arrivent en retard.

Mme LA PRESIDENTE.- Monsieur DENIS ?

M. DENIS.- Monsieur BOURLET arrivera en retard Madame la Présidente.

Mme LA PRESIDENTE.- Monsieur DRION ?

M. DRION.- Mesdames CHRISTIANE et LAMBINON sont excusées Madame la Présidente.

**SEANCE PUBLIQUE DU 17 DECEMBRE 2009****I.- Ordre du jour****II.- Ordre du jour actualisé****III.- Lecture du procès-verbal de la réunion précédente**

Mme LA PRESIDENTE.- Point 1 de l'ordre du jour.

Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 10 décembre 2009.

Je donne la parole à M. le Premier Secrétaire pour la lecture du résumé de la réunion du 10 décembre 2009. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de réunion.

(M. GABRIEL, Premier Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 10 décembre 2009).

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Secrétaire.

**IV.- Communication de Madame la Présidente**

Mme LA PRESIDENTE. - Je vous rappelle qu'au terme de la séance publique de ce jour, se tiendra une séance thématique sur « L'Enfance et l'Adolescence ».

En raison de la retransmission en direct de la séance thématique par les télévisions locales Télèvesdre et RTC Télé-Liège, un timing strict devra être respecté et, à ce titre, il est demandé aux Conseillers de regagner leur place à 16 heures.

Vous trouverez sur vos bancs l'ordre du jour actualisé de la séance de ce jour, l'agenda 2010, une brochure relative au cycle de formation continuée « Agenda 21 local : processus participatifs » par l'Institut des Affaires publiques - Département du Centre Universitaire de Charleroi asbl, laquelle formation est destinée aux mandataires locaux et agents de la Formation publique.

Par ailleurs, comme les années précédentes et à l'initiative du Collège provincial, un ballotin de pralines, confectionnées par l'IPES de Waremme, sera également remis à chaque membre de notre Assemblée. Les ballotins seront distribués après la séance thématique dans le couloir menant à la salle du Conseil.

**SEANCE PUBLIQUE DU 17 DECEMBRE 2009**

Maintenant, il me revient une lourde tâche, l'éloge funèbre de Messieurs Georges GABRIEL et Louis DEBRUS.

(Toute l'Assemblée se lève).

Monsieur le Gouverneur, Madame et Messieurs les Députés provinciaux, Madame la Greffière provinciale, mes Chers Collègues.

J'ai la lourde tâche d'ouvrir cette séance en vous faisant part du décès de deux anciens membres de notre Assemblée.

Monsieur Louis DEBRUS, ancien Conseiller provincial, nous a quitté le 7 décembre dernier à l'âge de 69 ans. Et j'ai appris, ce matin, le décès survenu cette nuit de Monsieur Georges GABRIEL, Député permanent honoraire, à l'âge de 86 ans.

Monsieur Georges GABRIEL, homme d'une grande humanité, fut Conseiller communal à Liège de 1965 à 1981. Il fut installé pour la première fois Conseiller provincial, représentant le Parti Réformateur Libéral (PRL), le 1<sup>er</sup> octobre 1976 et son mandat s'est prolongé jusqu'au 9 octobre 1994.

Il fut membre des 1<sup>ère</sup>, 3<sup>ème</sup>, 6<sup>ème</sup>, 8<sup>ème</sup> et 9<sup>ème</sup> Commissions, 9<sup>ème</sup> Commission dont il assura d'ailleurs la Présidence durant une législature et exerça différents mandats en tant que représentant de la Province dans diverses sociétés et associations telles que la Commission consultative des Institutions Médico-Hospitalières de la Province ; le Comité consultatif de l'Institut Ernest Malvoz ; le Conseil scientifique consultatif du Musée de la Vie Wallonne ; la Commission administrative du Patrimoine du Conservatoire Royal de Musique de Liège ; du Musée de l'Art Moderne, du Musée d'Art Religieux et d'Art Mosan ; l'A.L.G. ; l'Office Provincial des Métiers d'Art ; le Service Public de Médecine du Travail... pour n'en citer que quelques-unes.

C'est le 13 novembre 1981 qu'il est devenu Député permanent, fonction qu'il assuma durant 6 ans. Ses attributions s'étendaient principalement aux domaines des travaux, il était architecte de formation, et de la santé.

En 1994, Monsieur Georges GABRIEL reçut le titre de Député permanent honoraire et, l'année suivante, la plaquette d'honneur en or de la Province de Liège.

Monsieur Georges GABRIEL était aussi titulaire de la Croix de Chevalier de l'Ordre de Léopold.

**SEANCE PUBLIQUE DU 17 DECEMBRE 2009**

Quant à Monsieur Louis DEBRUS, il fut Conseiller provincial, représentant le groupe catholique (PSC) de 1978 à 1985. Il fut membre effectif de la 1<sup>ère</sup> et de la 8<sup>ème</sup> Commission et fut également membre suppléant de la 4<sup>ème</sup> Commission.

Très actif en politique, notre ancien collègue fut Conseiller communal à Eben Emael de 1971 à 1976 et Conseiller communal à Bassenge de 1977 à 2006.

Je vous demande, au nom du Conseil provincial, de bien vouloir vous recueillir quelques instants en leur mémoire.

(Minutes de silence).

Je vous remercie.

**V.- Point en urgence**

Avant d'aborder les points de notre ordre du jour, je vous informe que j'ai été saisie d'une demande d'inscription d'un point en urgence.

Conformément à notre R.O.I., j'ai consulté les Chefs de groupe qui ont reconnu l'urgence.

Ce point concerne le document 09-10/090 : Services provinciaux : Marché de travaux - Mode de passation et conditions de marché pour la construction d'ateliers techniques et d'un garage pour les véhicules et le matériel d'entretien du C.H.S. « L'Accueil » de Lierneux.

La huitième Commission Travaux-Infrastructure vient de se réunir. J'invite M. NIX à faire le rapport. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller.

M. NIX, rapporteur (à la tribune).- Je vous remercie Madame la Présidente.

Madame la Présidente, Madame et Messieurs les Députés, votre huitième Commission s'est effectivement réunie d'urgence ce jour pour débattre du document 09-10/090.

Cette résolution n'a pas suscité de question, après évidemment explications des Services et du Député. Nous vous proposons d'adopter cette résolution par 8 voix pour et 3 abstentions. Merci

**SEANCE PUBLIQUE DU 17 DECEMBRE 2009**

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, Monsieur POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**VI.- Discussions et/ou votes des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial**

**Document 09-10/080 : Deuxième Assemblée générale des Sociétés Intercommunales à participation provinciale - 3<sup>ème</sup> partie : ALG - CHPLT - AIDE - CHR CITADELLE.**

(voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE.- Point 2 de l'ordre du jour : document 09-010/080. Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission. J'invite le rapporteur, M. Jean-Paul BASTIN, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

(Arrivée de Mme GOFFIN à la tribune, en remplacement de M. BASTIN).

Mme GOFFIN, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Il n'y avait pas de question concernant les différents points.

Donc pour le vote, il y avait 8 voix pour et 4 abstentions.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons aux votes séparés des conclusions de la Commission.

**SEANCE PUBLIQUE DU 17 DECEMBRE 2009**

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, Monsieur POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte lesdites résolutions.

**Document 09-10/081 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de programme conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « CENTRE DRAMATIQUE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE - CENTRE EUROPEEN DE CREATIONS THEATRALES ET CHOREGRAPHIQUES - THEATRE DE LA PLACE » ASBL - Exercice 2008/Prévision 2009.**

**Document 09-10/082 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de programme conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « ORCHESTRE PHILHARMONIQUE DE LIEGE ET DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE », en abrégé « OPL » - Exercice 2008/Prévisions 2009.**

(Voir rapports)

Mme LA PRESIDENTE. - Points 3 et 4 de l'ordre du jour (documents 09-10/081 - 09-10/082). Ces points ont été regroupés et ont été soumis à l'examen la troisième Commission. J'invite le rapporteur M. Franck THEUNYNCK à nous faire connaître les conclusions de la Commission. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller.

M. THEUNYNCK, rapporteur (à la tribune). - Merci Madame la Présidente.

La Commission Culture a donc analysé ce lundi 14 décembre le rapport d'évaluation annuel concernant le « Centre dramatique de la Communauté française - Centre Européen de Créations Théâtrales et Chorégraphiques - Théâtre de la Place », document 09-10/081 ainsi que celui de l'« Orchestre Philharmonique de Liège », document 09-10/082.

Un Commissaire demande quelques informations sur le plan d'assainissement concernant le Théâtre de la Place. Il lui est répondu que le passif du bilan est de plus de 800.000 € mais que l'effort d'assainissement a permis lors de la saison 2007/2008 de le diminuer de quelques 30.000 €.

**SEANCE PUBLIQUE DU 17 DECEMBRE 2009**

Cet effort d'assainissement se fait sans intervention supplémentaire de la Province. Le Député regrette que ces déficits soient le lot commun de toutes les grandes institutions culturelles.

Sur ce constat, la troisième Commission a décidé de passer à un vote englobant les deux dossiers et c'est par 10 voix pour et 1 abstention qu'elle vous propose d'approuver les deux rapports d'évaluation. Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote global des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, Monsieur POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte lesdites résolutions.

**Document 09-10/070 : Rapport d'évaluation relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « MAISON DES SPORTS DE LA PROVINCE DE LIEGE » - Exercice 2008/Prévisions 2009.**

**Document 09-10/071 : Rapport d'évaluation relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « ROYAL FOOTBALL CLUB LIEGE ATHLETISME », en abrégé « RFC LIEGE ATHLETISME» asbl - Exercice 2008/Prévisions 2009.**

**Document 09-10/072 : Rapport d'évaluation relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « CENTRE D'ENTRAINEMENT ET DE FORMATION DE HAUT NIVEAU EN FOOTBALL DE LA REGION WALLONNE », en abrégé « C.R.E.F.» asbl - Exercice 2008/Prévisions 2009.**

**Document 09-10/083 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « CHALLENGE JOGGING DE LA PROVINCE DE LIEGE », en abrégé « CJPL» asbl - Exercice 2008/Prévisions 2009.**

(Voir rapports).

**SEANCE PUBLIQUE DU 17 DECEMBRE 2009**

Mme LA PRESIDENTE.- Points 5, 6, 7 et 8 de l'ordre du jour : documents 09-10/070 - 09-10/071 - 09-10/072 - 09-10/083. Ces documents ont été regroupés et soumis à l'examen de la quatrième Commission. J'invite le rapporteur, M. Léon CAMPSTEIN, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. CAMPSTEIN, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, Chers Collègues.

La quatrième Commission s'est réunie le mardi 15 décembre 2009 avec, à son ordre du jour, l'approbation des rapports d'évaluation de 4 contrats de gestion passés entre la Province de Liège et 4 ASBL sportives, à savoir : Maison des Sports de la Province de Liège ; le Royal Football Club de Liège Athlétisme ; le Centre d'Entraînement et de Formation de Haut Niveau en Football de la Région Wallonne et le Challenge Jogging de la Province de Liège.

Il s'agit donc de vérifier si les obligations reprises dans les contrats de gestion ont bien été respectées par les ASBL concernées.

A propos de la « Maison des Sports de la Province de Liège », un Commissaire remarque que c'est le Directeur général de l'institution qui a évalué les obligations de l'ASBL et les a certifiées conformes aux obligations reprises dans le contrat de gestion. Ce Commissaire trouve surprenant que le délégué à la gestion journalière de l'institution en soit également le contrôleur et s'interroge sur la régularité de l'opération.

Le Député précise que le Directeur général a rédigé un rapport technique duquel il ressort que l'ASBL a bien respecté ses obligations. Toutefois, c'est le Conseil d'Administration qui, après examen du rapport, a formellement évalué les activités de l'ASBL et les a trouvées conformes au prescrit du contrat de gestion.

En effet, seul le Conseil d'Administration dispose de cette compétence d'évaluation ainsi bien sûr que le Conseil provincial auquel d'ailleurs, le dossier est soumis pour approbation.

Le Député souligne également que des Conseillers provinciaux de tous les partis démocratiques représentés au Conseil provincial siègent au Conseil d'Administration et sont donc en première ligne pour évaluer les activités de l'institution.



**SEANCE PUBLIQUE DU 17 DECEMBRE 2009**

Au sujet du « Royal Football Club de Liège Athlétisme », un Commissaire a remarqué une distorsion entre deux chiffres repris dans le rapport : l'un (511) repris dans la rubrique « Cotisations » et l'autre (556), repris dans la rubrique « indicateurs quantitatifs d'exécution des tâches ».

Un technicien provincial signale que le premier chiffre (511) représente les membres effectifs de l'association et qui sont membres de l'Assemblée Générale tandis que le second chiffre (566) représente les utilisateurs qui peuvent être membres de l'association ou peuvent être uniquement des tiers par rapport à l'association.

Pour ce qui concerne le « Centre d'Entraînement et de Formation de Haut Niveau en Football de la Région Wallonne », un Commissaire fait remarquer que le rapport d'activités fait état d'un bénéfice substantiel réalisé. Il souhaiterait en connaître le montant. Celui-ci est de l'ordre de 10.000 €.

Il est également signalé qu'une avance de fonds de 25.000 € sollicitée auprès de la Province fera l'objet d'une demande de restitution.

Aucune question n'est posée au sujet de l'ASBL « Challenge Jogging de la Province de Liège ».

Le Président propose de globaliser le vote sur les quatre ASBL. Un Commissaire demande qu'un vote soit séparé pour l'ASBL « Maison des Sports de la Province de Liège ». Il en sera donc ainsi et le vote se conclut par 6 voix pour et 5 abstentions.

Pour les 3 autres ASBL, le vote rapporte 8 voix pour et 3 abstentions. Le Président lève alors la séance. Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Monsieur THEUNYNCK, vous avez la parole.

M. THEUNYNCK (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Je voulais juste rappeler que, sans suspicion aucune, il nous paraît anormal que ce soit la même personne qui fasse un rapport d'évaluation d'une ASBL et qui, d'un autre côté, le contrôle au niveau de la Province.

Il ne transparaît pas dans le rapport qui a été fait ici que tout au début, après mon intervention, une juriste de l'Administration a commencé à dire qu'on ne pouvait pas me donner

**SEANCE PUBLIQUE DU 17 DECEMBRE 2009**

tord. Enfin, je trouve qu'il est regrettable de la part de Monsieur LACROIX, qui est Président de cette ASBL ainsi que de son administration, qu'il ne soit pas au courant, qu'ECOLO n'a pas de mandat au Conseil d'Administration de la Maison des Sports et donc, n'a pas pu prendre connaissance de ce dossier avant aujourd'hui. Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci. Monsieur le Député, vous souhaitez faire un commentaire ?

M. LACROIX, Député provincial (à la tribune).- Madame la Présidente, le faut-il vraiment ? Voilà plusieurs années, enfin, pour ma part non, depuis octobre 2006, que je m'occupe des sports.

Voilà plusieurs années que la Maison des Sports est dirigée de la même manière et, comme une vierge effarouchée, le groupe ECOLO semble dire qu'il y a suspicion aujourd'hui.

Des faits, des faits Monsieur THEUNYNCK ! C'est beaucoup trop facile et c'est le discours actuel et ambiant qu'on n'arrête pas d'entendre ! On annonce, on énonce des choses sans preuve, sans preuve et on jette du brouillard, on jette l'opprobre sur une Institution, on jette l'opprobre sur ses mandataires, on jette l'opprobre sur une ASBL.

Je trouve ça lamentable ! J'ai dit Madame la Présidente.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Député. J'ouvre la discussion générale. Monsieur THEUNYNCK, c'est la deuxième fois. Je vous signale... Vous avez la parole.

M. THEUNYNCK (à la tribune).- Non, je voudrais dire que tous les jours, on s'aperçoit qu'il y a des choses qu'on fait depuis des années et puis on s'aperçoit que tout d'un coup, après plusieurs années, que ce n'est pas éthique. Voilà.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci. Plus personne ne demande la parole ? Je clos la discussion générale et nous passons aux votes des conclusions de la quatrième Commission.

Vote sur le document 09-10/070 : rapport d'évaluation relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Maison des Sports de la Province de Liège » - exercice 2008/prévisions 2009 - première résolution.

**SEANCE PUBLIQUE DU 17 DECEMBRE 2009**

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, Monsieur POUSSART

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution

Vote sur le document 09-10/071 : rapport d'évaluation relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Royal Football Club de Liège Athlétisme », en abrégé « RFC Liège Athlétisme asbl » - exercice 2008/prévisions 2009.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP, Monsieur POUSSART

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution

Vote sur le document 09-10/072 : rapport d'évaluation relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Centre d'entraînement et de Formation de Haut Niveau de la Région Wallonne » en abrégé « CREF ».

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP, Monsieur POUSSART

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution

Vote sur le document 09-10/083 : rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Challenge Jogging de la Province de Liège », en abrégé « CJPL » asbl - exercice 2008/prévisions 2009.

## SEANCE PUBLIQUE DU 17 DECEMBRE 2009

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP, Monsieur POUSSART

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution

**Document 09-10/084 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « CENTRE REGIONAL POUR L'INTEGRATION DES PERSONNES ETRANGERES OU D'ORIGINE ETRANGERE DE LIEGE », en abrégé « CRIPEL » asbl - Exercice 2008/Prévisions 2009.**

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point 9 de l'ordre du jour : document 09-10/084. Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième. J'invite le rapporteur, Mme Valérie BURLET à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

Mme CHEVALIER, Député (de son banc).- Madame la Présidente, avant de passer la parole à Madame BURLET, je voudrais prier les membres de la Commission d'excuser mon absence lors de celle-ci, je l'avais totalement oubliée. Merci.

Mme LA PRESIDENTE.- Ca peut arriver Madame le Député. Vous avez la parole Madame la Conseillère.

Mme BURLET, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Madame la Greffière, Madame et Messieurs les Députés, Chers Collègues.

La cinquième Commission s'est donc réunie le mardi 15 décembre pour examiner le document que vous venez de citer. Il n'y avait aucune question et le vote s'est conclu par 6 voix « oui » pour l'approbation et 4 abstentions. Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

**SEANCE PUBLIQUE DU 17 DECEMBRE 2009**

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, Monsieur POUSSART

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 09-10/085 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « CARREFOUR », Centre de Loisirs de l'Enseignement provincial liégeois asbl - Exercice 2008/Prévisions 2009.**

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point 10 de l'ordre du jour : document 09-10/085. Ce document a été soumis à l'examen de la sixième Commission. J'invite le rapporteur, M. André GERARD, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. GERARD, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente.

Aucune question n'ayant été posée, la résolution a été adoptée par 6 voix pour et 3 abstentions.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP, Monsieur POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

## SEANCE PUBLIQUE DU 17 DECEMBRE 2009

**Document 09-10/086 : Rapport d'évaluation relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « ASSOCIATION DES MAISONS DE LA LAÏCITE DE LA PROVINCE DE LIEGE », en abrégé « A.M.L.P.L. » asbl - Exercice 2008/Prévisions 2009.**

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point 11 de l'ordre du jour : document 09-10/086. Ce document a été soumis à l'examen de la septième Commission. J'invite le rapporteur, Mme Lydia BLAISE, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

Mme BLAISE, rapporteur (à la tribune).- Je vous remercie Madame la Présidente.

Ce rapport a donc été examiné hier en septième Commission. L'experte présente en séance a répondu à une première question en expliquant que la mission de l'ASBL consistait bien à distribuer de manière forfaitaire des subsides à toutes les maisons de la laïcité en règle.

Elles étaient 18 en 2008, l'année concernée ici, une 19<sup>ème</sup> n'ayant pas présenté ses comptes. Depuis, de nouvelles maisons ont été créées, elles sont aujourd'hui au nombre de 22.

Une deuxième question n'ayant pas directement trait au rapport a été posée et concernait la représentation de la Province au sein des établissements d'assistance morale laïque.

Monsieur le Député rapporteur rappela qu'effectivement, la loi fédérale ne prévoit pas de représentation provinciale au sein de leur Conseil d'Administration même si la prise en charge de leur déficit est une mission provinciale obligatoire.

Officiellement, rien n'a changé mais étant donné que Monsieur le Gouverneur siège en tant que représentant du Gouvernement fédéral, le Collège lui a très très gentiment demandé de bien vouloir lui faire rapport et il a élégamment accepté.

Sans autre remarque, le projet de résolution a été adopté par 8 voix pour et 5 abstentions.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

**SEANCE PUBLIQUE DU 17 DECEMBRE 2009**

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP, Monsieur POUSSART

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 09-10/087 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « CENTRE DE READAPTATION AU TRAVAIL », en abrégé « C.R.T. » asbl - Exercice 2008/Prévisions 2009.**

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point 12 de l'ordre du jour: document 09-10/087. Ce document a été soumis à l'examen de la neuvième Commission. J'invite le rapporteur, Mme Nicole DEFLANDRE, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

Mme DEFLANDRE, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente.

Votre neuvième Commission s'est réunie ce lundi 14 décembre. Monsieur le Député rappelle d'abord les missions de ce centre : aider à la réinsertion professionnelle de handicapés physiques. La section informatique est la plus prisée et bien développée. Le taux de réinsertion atteint 70 à 80 %, ce qui est appréciable.

Ce type de centre de formation est subsidié par l'AWIPH. Afin de simplifier et optimaliser les services du Centre et de réduire les coûts d'exploitation, un audit a été demandé. Il doit redéfinir les tâches et missions de chacun. Une synthèse du rapport vient d'être présentée au Conseil d'Administration et des propositions concrètes seront faites en mars.

Quelques questions ont été posées : qu'en est-il de la demande de réaffectation de l'atelier de menuiserie ? La question est à l'étude.

A propos du bâtiment, à qui appartient-il ? Il appartient à la Province et est loué par l'ASBL.

**SEANCE PUBLIQUE DU 17 DECEMBRE 2009**

Qui paie l'audit ? La Province et l'AWIPH. Qui a décidé du choix de l'auditeur ? Le Président et la Directrice.

Une Conseillère déplore le fait que l'audit a été commandé sans être passé par le Conseil d'Administration et demande de pouvoir disposer du cahier des charges et des réponses des 4 firmes retenues.

Ces documents ont été fournis hier, j'avais noté sur le rapport que cela allait être fait.

Donc, c'est par 7 voix pour et 5 abstentions que ce rapport a été approuvé.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, Monsieur POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 09-10/088 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « DOMAINE TUORISTIQUE DE BLEGNY-MINE », en abrégé « D.T.B.M. » asbl - Exercice 2008/Prévisions 2009.**

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point 13 de l'ordre du jour : documents 09-10/088. Ce document a été et soumis à l'examen de la dixième Commission. J'invite le rapporteur, M. Abel DESMIT, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. DESMIT, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Madame la Présidente, Chers Collègues.

Votre dixième Commission a examiné le dossier 09-10/088.



**SEANCE PUBLIQUE DU 17 DECEMBRE 2009**

Attendu que le Directeur général qui a effectué le contrôle du rapport de gestion était présent ;

Attendu qu'il a attesté que la convention a été respectée ;

Attendu que le Président et le Vice-Président du Domaine de Blegny-Mine siègent dans la Commission ;

Attendu que le Vice-Président préside la dixième Commission ;

Attendu qu'il a confié le rapport de la séance au Président de Blegny-Mine ;

Attendu que le Président du Domaine est le Président du Président ;

Attendu qu'aucune question n'était attendue, ce qui n'a, dans ce genre de dossier, rien d'inattendu ;

Attendu que sans perte de temps, les membres présents ont voté sans plus attendre les membres encore attendus ;

C'est par 6 voix pour et 4 abstentions que votre dixième Commission vous propose, Chers Collègues, Madame la Présidente, dois-je dire, puis-je dire, membre du Conseil d'Administration de Blegny-Mine, vous propose d'adopter le rapport de gestion du Domaine Touristique de Blegny-Mine. Merci.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP, Monsieur POUSSART

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**SEANCE PUBLIQUE DU 17 DECEMBRE 2009**

**Document 09-10/089 : Question écrite d'un membre du Conseil provincial relative au Partenariat Province-Communes pour la réalisation d'aires de parcage pour le covoiturage et le site Internet de covoiturage.**

Mme LA PRESIDENTE.- Point 14 de l'ordre du jour : document 09-10/089. J'invite l'auteur de cette question, Mme Claudine RUIZ-CHARLIER à la tribune. Je vous cède la parole Madame la Conseillère.

Mme RUIZ-CHARLIER (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Madame la Présidente, Madame la Greffière, Mesdames, Messieurs, Chers Collègues.

Votée en novembre 2008, la résolution instaurant un partenariat entre la Province et les Communes pour réaliser ensemble des aires de parcage pour le covoiturage est donc désormais entrée dans sa phase de concrétisation.

Vu l'évolution, sur nos routes comme sur nos autoroutes, des problèmes liés à la mobilité et ses multiples répercussions, nous nous réjouissons de l'accueil que semblent d'ores et déjà réserver bon nombre de communes à cette nouveauté, 31 d'ailleurs à la lecture de la presse d'hier.

Chacun, Province et Commune, apporte ses spécificités et œuvre, en fonction de sa réalité propre, dans un objectif commun, révélateur d'une évolution de notre société.

Techniquement bien avancé, ce projet est en quelque sorte « clé sur porte » mais non cadenassé. Il offre ainsi aux communes une multitude de conceptions et d'adaptations qui devraient rencontrer tous les besoins et souhaits mais aussi faciliter la concrétisation des premières réalisations.

A nous tous maintenant de veiller à ce que cette initiative puisse prendre toute son ampleur et ainsi peser sur l'évolution de la mobilité sur l'ensemble de la province de Liège.

A cet égard, le courrier provincial adressé aux Communes donne également, et ce très logiquement, des informations concernant le site internet de covoiturage conçu par les services provinciaux.

Je viens maintenant à ma question. Dans le prolongement d'un point évoqué en conclusion de notre session budgétaire par le Chef de groupe ECOLO, le Collège provincial peut-il nous informer de ses intentions quant à la mise en ligne du site internet de covoiturage développé par la Province ?

## SEANCE PUBLIQUE DU 17 DECEMBRE 2009

Pour renforcer cette politique et tendre vers une efficacité maximale de la politique provinciale en matière de mobilité, notamment via ces partenariats novateurs, n'est-ce pas le moment adéquat de se préparer à mettre ce site internet de covoiturage à disposition de tous les habitants ? Ne pourrait-on pas même envisager de rendre accessible une connexion internet dans certains services communaux et provinciaux, de manière à permettre à chacun d'accéder à ce type de déplacement ?

Petite contribution complémentaire dans l'esprit du Sommet de Copenhague, cette question subsidiaire mais pas anodine pour autant : ne pourrait-on pas intégrer, sur le site internet de covoiturage, un éco-calculateur, tel que le propose le site internet de ticoto.fr des Côtes d'Armor, département français avec lequel la Province de Liège collabore depuis plusieurs années ?

Je vous remercie de votre écoute et suis tout ouïe pour la réponse du Collège.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Madame la Conseillère. Je cède à présent la parole à Monsieur le Député provincial Vice-Président, Georges PIRE pour la réponse du Collège. Vous avez la parole Monsieur le Député.

M. PIRE, Député provincial (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Mes Chers Collègues, Madame la Greffière.

Je voudrais d'ores et déjà remercier notre collègue de m'interroger sur ce thème puisque c'est un thème qui me tient particulièrement à cœur au sein du Collège provincial.

Je vais en profiter pour faire un état le plus précis possible de la situation actuelle, bien que les attendus de notre collègue sont déjà assez précis.

Pour rappel, en matière de covoiturage, la Province a, comme vous le soulignez, lancé une opération de partenariat vis-à-vis de toutes les communes de la Province de Liège.

L'objectif, c'est de concrétiser avec les municipalités qui le souhaitent la mise en place de petites et moyennes unités de covoiturage à des endroits stratégiques des entités communales.

L'objectif est de créer, de mettre en place, à l'usage des agents provinciaux, des étudiants mais également du citoyen en général des zones d'accueil favorisant et développant ce mode de transport.

**SEANCE PUBLIQUE DU 17 DECEMBRE 2009**

Ces aires parfaitement équipées et sécurisantes, doivent être situées le long des axes principaux de communication mais également le long des lignes de transport en commun, le long de pistes cyclables etc.

Le concept est donc de permettre et de développer, de favoriser et d'étendre l'action même du covoiturage.

Actuellement, je suis heureux de vous annoncer, en effet, que cette opération lancée fin octobre a déjà, sur les 84 communes, suscité pas moins de 31 réponses positives.

Notre Service technique provincial étudie pour l'instant différentes esquisses de parkings afin de déterminer avec précision à la fois le concept, les modalités techniques mais également, bien évidemment, le coût.

Une attention toute particulière est donnée à la recherche de matériaux et des techniques respectueuses de l'environnement mais nous souhaitons nous inscrire dans un axe fort en matière de développement durable et donner ainsi un signal général et une image en matière d'environnement.

Dans les prochaines semaines, nous rencontrerons les différents acteurs de cette opération, à savoir bien entendu les communes mais également les responsables et les décideurs des différents Services concernés, je parle bien sûr du Service public de Wallonie, on aurait oublié de le mettre il y a quelques mois d'ici, de la Société régionale wallonne des Transports et d'autres encore, afin de mieux cerner les localisations des parkings mais également d'établir des partenariats notamment financiers.

Le développement du covoiturage ne peut se faire que par cette simple action. Il est illusoire de penser que le transport en commun entre le lieu de travail et le domicile se fera naturellement.

Il est dès lors nécessaire d'encadrer cette démarche avec des moyens de communication via les médias notamment mais également comme vous le signalez, via les systèmes internet.

Notre excellent collègue, Julien MESTREZ, a notamment développé le site internet de covoiturage de la province de Liège et ce, dès mars 2008. Ce système, on a voulu au départ le routiner d'abord sur le personnel provincial et en suite, sur les élèves de notre Haute Ecole, cela fait donc plus de, je regarde notre Député-Président, oui, 8.500 étudiants.

**SEANCE PUBLIQUE DU 17 DECEMBRE 2009**

Le site internet ainsi créé, est accessible à toute personne disposant d'un ordinateur provincial connecté sur l'internet et dans l'intranet.

En septembre de cette année d'ailleurs, le Centre hospitalier régional de la Citadelle à Liège a développé un plan de mobilité à destination de son personnel médical, administratif et technique. Il s'est logiquement tourné vers nous pour établir un partenariat en matière de covoiturage et surtout pouvoir utiliser notre système informatique qui est une création maison véritablement, car faire du covoiturage c'est bien mais ce n'est pas nécessairement des personnes qui partent d'un même point pour une même destination, mais peuvent partir d'un point d'origine différent vers une destination différente mais quelque part, faire un petit bout de chemin ensemble d'où bien sûr, la nécessité des infrastructures dont je viens de vous parler.

Nos équipes respectives travaillent actuellement à l'élaboration de ce projet. Un problème de responsabilité lié à la protection de la vie privée doit encore toutefois être levé par les différents services juridiques de la Province et du Centre hospitalier régional.

Partager le site internet de covoiturage avec les communes est un cas de réflexion qui est envisagé par les services de l'intranet qui dépendent de notre collègue Julien MESTREZ.

Par ailleurs, il me semble que son efficacité, je parle bien sûr de l'efficacité de Julien MESTREZ mais également du système mis au point par ses services, son efficacité de ce système ne peut être rencontrée que si l'infrastructure parallèle au niveau des parkings est existante.

Nous constatons en effet aujourd'hui que bon nombre de personnes seraient tentées par cette opération si les aires d'accueil sécurisées sont faites il le préciser, si les aires d'accueil sont créées.

Je ne manquerais donc pas, bien entendu, de vous informer de l'évolution de ces différents aspects, notamment à la suite de contacts et réunions que j'ai évoqués tout à l'heure, notamment avec les communes et les responsables communaux lorsque des avancées sensibles seront réalisées. Quant à la suggestion que vous venez de faire, j'en prends acte et nous allons examiner, effectivement, merci pour votre contribution et nous verrons si, effectivement, elle est réalisable et dans quelle mesure je ne manquerai, bien évidemment pas, de vous en informer.

## SEANCE PUBLIQUE DU 17 DECEMBRE 2009

J'ai dit, je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie Monsieur le Député.

**Document 09-10/067 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « CONSEIL DES POUVOIRS ORGANISATEURS DE L'ENSEIGNEMENT OFFICIEL NEUTRE SUBVENTIONNE », en abrégé « C.P.E.O.N.S. » - Exercice 2008/Prévisions 2009.**

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point 1 de l'ordre du jour complémentaire : document 09-10/067. Ce document a été soumis à l'examen de la sixième Commission. J'invite le rapporteur, M. Roger SOBRY, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. SOBRY, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente.

A l'intention du secrétariat, j'interviens sans papier, j'essayerai de parler lentement et je ne serai pas long. Donc, il n'y a pas de problème !

En ce qui concerne ce contrat de gestion, à la demande d'un membre de la Commission sur l'objet du travail fourni par le C.P.E.O.N.S., le Député Président a précisé au sens littéral du terme qu'il ne s'agissait pas d'un contrat de gestion analogue à tous ceux qui viennent de passer en notre Assemblée dans la mesure où ici, on ne charge pas le C.P.E.O.N.S. d'une mission particulière, on ne lui demande pas de faire quelque chose, il s'agit en fait d'un organisme qui fédère les différents pouvoirs organisateurs de l'enseignement officiel neutre subventionné dont la Province de Liège est membre depuis 1965 et est d'ailleurs le membre le plus important, les autres membres importants étant la Province de Hainaut, la Ville de Bruxelles et la Ville de Liège.

Mais le nouveau Code de la Démocratie Locale nous impose, puisque cotisations il y a, de passer par un système de contrat de gestion et c'est ce qui vous est proposé et qui a été approuvé par votre sixième Commission par 6 voix pour et 3 abstentions, Commission qui se réunissait à l'Athénée Guy Lang à Flémalle.

**SEANCE PUBLIQUE DU 17 DECEMBRE 2009**

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP, Monsieur POUSSART

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**VII.- Approbation du procès-verbal de la réunion précédente**

Mme LA PRESIDENTE.- Aucune réclamation n'ayant été déposée en ce qui concerne la rédaction du procès-verbal de la réunion du 10 décembre 2009, je le déclare approuvé.

**VIII.- Clôture de la réunion**

Je déclare close la séance publique de ce jour. La prochaine réunion du Conseil provincial aura lieu le jeudi 28 janvier 2010.

Je vous rappelle qu'à 16H15, la séance thématique aura bien lieu et je demande que tout le monde soit présent 10 minutes avant sur les bancs. Dans un quart d'heure, vous essayez de reprendre vos bancs. A tout de suite.

- La réunion publique est levée à 15H45.

**SEANCE PUBLIQUE DU 17 DECEMBRE 2009**REUNION PUBLIQUE DU 17 DECEMBRE 2009  
SEANCE THEMATIQUE SUR « ENFANCE ET ADOLESCENCE »

Présidence de Mme Myriam ABAD-PERICK, Présidente.

MM. GABRIEL et FANIEL siègent au bureau en qualité de secrétaires.

Mme la Greffière provinciale et M. le Gouverneur assistent à la réunion.

La réunion est ouverte à 16 H 15.

(Reportage: Quelques mots du Député provincial - Président sur les objectifs des séances thématiques « en direct » du Conseil provincial de Liège)

Mme LA PRESIDENTE.- J'ouvre la séance thématique de ce 17 décembre sur l'enfance et l'adolescence.

(Reportage : Micro-trottoir).

Mme LA PRESIDENTE. - J'invite à présent Mme Ann CHEVALIER, Député provincial en charge des Affaires sociales à rejoindre la tribune pour nous parler de la politique de la Province en matière d'aide à l'enfance et de l'adolescence. Vous avez la parole Mme le Député provincial.

Mme CHEVALIER, Député provincial (à la tribune). - Merci Mme la Présidente. Chers Collègues, chers téléspectateurs. Les jeunes que vous venez de voir sont sympathiques, ils sont touchants, ils sont en bonne forme physique et mentale et pourtant, ils traversent l'adolescence et comme 85 % de la population des jeunes de notre pays. Ils n'éprouvent pas de difficultés majeures pourtant c'est une période qui n'est pas simple à vivre pour le jeune. Il y a des changements organiques, des changements psychiques, des changements



**SEANCE PUBLIQUE DU 17 DECEMBRE 2009**

sociaux, qui fragilisent le jeune individu et donc certains dérapent exprimant ainsi leur mal-être, c'est peut-être de cela que nous allons parler aujourd'hui. Quand y a-t-il mal-être et pourquoi ?

Nous sommes cependant dans une société, je vous ai dit 85 % qui vont bien et notre société a tendance à ne parler que des cas où le jeune provoque un regard sur lui qui est toujours négatif.

Il n'y a pas de semaine sans qu'un article TV, que la presse ne dénonce des situations de dangers pour nos jeunes mais aussi des situations où il se met en danger et met la société en danger.

Elle ne se reconnaît plus dans ce jeune là. Elle étonne, et les parents ont tendance à les considérer un peu comme des extra-terrestres.

Autre regard aussi. Ce jeune dont on a parlé des aspects négatifs c'est aussi la cible privilégiée de tous ceux qui font de notre société une société de marketing. Ils en sont les victimes et les objectifs premiers.

Nous avons tendance à fournir à ces jeunes du consommable immédiatement. La diversité des offres est immense. La facilité d'accès à une satisfaction rapide du consommable tout de suite, virtuel ou réel ouvre un champ sans limite aux jeunes. Ce champ sans limite, et bien, il est au cœur des débats parce que l'adolescent comme l'ensemble de la société a besoin de savoir que le tout consommable tout de suite, ça brouille les frontières.

Au moment où cet adolescent est dans une période qui est marquée par le désir de flirter avec les limites, de transgresser un peu ce qu'on lui autorise si les repères s'éloignent, il est perdu d'une certaine façon. Il est toujours aujourd'hui trop stimulé, sur adapté au réel et la tentation survient alors de franchir d'autres limites, dès lors que celles-ci n'offrent plus de vrais repères.

Mais me direz-vous qui fixe les repères ? D'abord et principalement les parents. Être parents, ce n'est pas toujours facile. C'est pas toujours simple de pouvoir dire non, de se cadrer dans une mission où donner de son temps, donner de son amour et de sa préoccupation est parfois quelque chose de difficile, de lourd, au moment où une crise, non seulement socio-économique mais de valeurs transperce vraiment toute notre société et que l'on a dans certaines familles un cadre de vie totalement insécurisant qui fait que les parents ne sont plus forcément disponibles pour leurs jeunes.

**SEANCE PUBLIQUE DU 17 DECEMBRE 2009**

Un autre constat que nous devons prendre en compte maintenant c'est de se dire que l'on ne peut à aucun moment isoler l'adolescent de sa vie.

Sa vie, c'est bien entendu ses parents, son école, ses amis. Et nos jeunes, lorsqu'on les réduit à un problème ponctuel, momentané ou à un seul aspect de sa vie, on passe à côté. Il faut une vraie approche globale de l'adolescent, une approche qui nous permette de mieux le cerner, de mieux l'aider.

Le jeune, je vous l'ai dit, il est sur occupé, bien sûr il est issu d'une structure familiale, il a un parcours scolaire et rencontre des amis. Il pratique un sport. Il a un hobby. Il est dans un mouvement de jeunesse. Il faut tout ou partie de cela. Tout cela est à prendre en compte et à travers l'ensemble des compétences de la Province, forte cette Province d'une proximité avec ses citoyens, doit jouer un rôle capital dans la formation et dans l'épanouissement du jeune aujourd'hui.

C'est pour ça que la Province vous propose au cours de cet après-midi de voir nos qualités, nos forces, pour envisager ensemble un lieu que l'on pourrait appeler une « Maison provinciale des Enfants et des Adolescents ».

Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci Mme le Député provincial. Je cède à présent la parole à M. David LALLEMAND, une personnalité qui n'a pas été choisie par hasard pour présenter cette séance thématique consacrée à l'enfance et à l'adolescence.

En effet, M. LALLEMAND a été journaliste à la RTBF pendant près de 20 ans. Il a notamment animé l'émission radio « Quand les jeunes s'en mêlent » sur la Première.

Il est aujourd'hui chargé de communication et de projet auprès du Délégué général aux Droits de l'Enfant. M. LALLEMAND va nous présenter quelques reportages et interviews très intéressants.

M. LALLEMAND, c'est à vous.

M. LALLEMAND. - Merci Mme la Présidente. Je suis évidemment ravi d'être avec vous aujourd'hui. Ravi que vous ayez pensé à moi pour cette après-midi particulière.

La convention des Droits de l'Enfant vient de fêter ses 20 ans en août dernier, c'est sans doute l'un des plus gros textes du genre.

**SEANCE PUBLIQUE DU 17 DECEMBRE 2009**

Il est porteur d'espoir. Il est emprunt de libertés. C'est aussi le plus ratifié au monde, seul les Etats-Unis ne l'ont pas signé. C'est étonnant mais c'est comme ça parce qu'il paraît que la Somalie a promis de le faire il y a quelques semaines maintenant.

Malheureusement, c'est aussi le texte qui est sans doute le plus bafoué au monde parce que les Droits de l'Enfant et bien c'est une évidence planétaire à partir du moment où on reste dans la théorie quand il s'agit de les respecter et bien les choses vont se compliquer parce que des enfants meurent de faim parce que des enfants sont maltraités, ils sont abusés, ils sont victimes de conflits, ils sont mis au travail.

Des enfants souffrent un peu partout dans le monde au moment où je vous parle. Même chez nous.

Il y aurait tant de chose à dire sur la manière dont la Belgique traite ses enfants parfois. C'est pourquoi, on ne peut que soutenir et vanter une initiative comme celle de la Province de mettre les enfants, les adolescents, les jeunes en général à l'honneur.

Je suis donc ravi d'être parmi vous aujourd'hui pour cette thématique du Conseil provincial qui sera centré sur la jeunesse, vous l'avez compris maintenant, qui est au centre de mon travail aussi depuis bientôt 10 ans d'abord à la RTBF et maintenant auprès du Délégué aux Droits de l'Enfant.

Une réunion qui sera retransmise sur RTC Télé Liège et Télévesdre et on sait que la proximité quand il est question de jeunes et d'enfants, c'est quelque chose d'extrêmement important.

Alors, je suis ravi aussi de pouvoir à cette occasion retrouver quelqu'un que j'aime beaucoup. Il m'a été donné l'occasion de le rencontrer avant cela. Je vais appeler Marcel RUFO à me rejoindre sur ce plateau. Si il n'y avait qu'un seul invité à retenir pour ce rendez-vous exceptionnel et bien c'était lui. Voici un micro.

La Province de Liège ne s'est donc pas trompée.

Marcel RUFO on vous présente régulièrement comme pédo - psychiatre et grand spécialiste des adolescents à l'initiative de maisons qui les prennent en charge. On parle de douleurs, de mal-être des jeunes... On peut dire cela Marcel RUFO ?

Marcel RUFO. - Oui. Moi aussi je suis ravi et honoré d'être ici et de retrouver des amis, Mme CHEVALIER, vous ... et donc oui. Je vais tout à fait dans le sens de ce que j'ai entendu 8 à 9 adolescents

## SEANCE PUBLIQUE DU 17 DECEMBRE 2009

vont bien. Ils vont même mieux que nous quand nous étions adolescents. Mais alors ceux qui vont mal, le vont plus. Un exemple de ce que les adolescents vont mieux. Sur un journal qui consiste dans l'actualité junior, on demande aux adolescents en France, ceux qui veulent faire de l'humanitaire ? 41 % des filles répondent qu'elles veulent en faire. On était d'accord avec la Présidente tout à l'heure, depuis toujours les filles veulent faire de l'humanitaire, aider les gens etc. La réponse des garçons est stupéfiante de qualité, 40 % des garçons. Je suis sûr que ce chiffre n'existait pas à une certaine époque. Alors voilà pour honorer l'adolescence, et en même temps c'est aussi la période, comme Mme CHEVLIER disait : choc physique, chose psychique, choc social, mais aussi choc personnel : « Je doute de moi ». L'adolescence, c'est douter de soi.

M. ALLEMAND. - L'important aussi c'est une prise en charge globale. Agir sur les enfants ce n'est pas les bourrer de médicaments, certainement pas. C'est aussi la culture, l'éducation, l'environnement, le sport et ne pas oublier que toutes ces composantes sont un enfant qui va bien.

M. RUFO. - Je déteste lorsqu'on donne des médicaments à un enfant. Dans mon pays, c'est trop facilement prescrit. Histoire de traiter le sujet comme une douleur plutôt que comme un sujet. Est-ce qu'on soigne un sujet ou un organe ? Pareil, comme on a dit. Un sujet c'est d'abord quelqu'un qui s'inscrit dans une histoire et aussi le fait que les adolescents sont un peu difficiles parce qu'ils présentent tout : ici et maintenant, je m'en fous du passé, je suis tout petit, ne me parlez pas d'avenir ça n'existe pas. Par contre, mes copains, le bar, le bistrot, la soirée, ça compte pour moi.

Dans ces cas là, ce n'est pas une dépression masquée que d'aller voir ses copains, il faut faire attention. Pas d'antidépresseurs pour ceux qui veulent voir les copains.

M. LALLEMAND. - On va parler de tout cela tout au long de cette séance thématique mais voici quelques images pour nous montrer que la jeunesse se situe en haut, tout en haut des priorités de la Province de Liège.

(Reportage : Transversalité « Enseignement, agriculture, culture, sport santé... »).

M. LALLEMAND, journaliste. - Voilà. Ça c'était pour vous prouver s'il le fallait encore que les compétences de la Province sont

**SEANCE PUBLIQUE DU 17 DECEMBRE 2009**

transversales en matière de jeunesse.

Nous allons ensemble aussi si vous le voulez bien évoquer l'adolescence qui est aussi parfois difficile pour les parents qu'elle ne l'est pour les enfants.

Nous avons parlé de chiffres tout à l'heure, 85% vont bien. 15% pour qui ce n'est pas aussi évident. Il ne faut pas les négliger ces 15 % alors la Province de Liège a développé des outils de prévention, vous allez les découvrir avec notamment le Centre provincial d'Information et de Prévention pour le Respect de l'Enfant et de l'Adolescent, qu'on appelle aussi le CIPREA mais il y a aussi la Cellule de Prévention et d'Assuétudes ou la Cellule de Prévention au Suicide. Reportage.

(Reportage : « CIPREA et cellule assuétudes et violences conjugales et suicide »).

M. LALLEMAND, journaliste. - Voilà ça c'est ce que fait déjà la Province de Liège. Alors Marcel RUFO, c'est pas vous qui allez dire que la prévention c'est une mauvaise chose et pourquoi est-ce que c'est si important de concentrer les savoirs et les compétences à propos des adolescents, des enfants dans un lieu particulier.

M. RUFO. - Déjà, je voudrais dire que j'ai beaucoup admiré certaines parties de ce reportage et en particulier l'idée que les métiers, il faudrait être étudiant au métier. Que par exemple, un étudiant en maçonnerie ou un étudiant en boulangerie puisse aller à la fac apprendre l'anglais par exemple, avec des unités de valeurs d'anglais et un diplôme d'étudiant en lettres. L'université des métiers pour l'image de soi est narcissique, conquérir une plus belle image.

D'autre part, la prévention, l'action précoce, on l'a vu avec ces enfants du primaire combien ils participent bien à la connaissance. C'est le moment où on est tous des Léonard de Vinci. En CE2, en cours élémentaire de deuxième année, à 7, 8 9 ans, les enfants ont un appétit incroyable de connaissances. Ils ont aussi un appétit de prévention, c'est-à-dire que on peut leur apprendre comment se protéger, comment comprendre ce qui est leurs droits. Je trouve qu'à ce niveau l'action précoce prépare l'adolescence, et je crois que c'est assez fondamental tout ça.

M. LALLEMAND. - Et donc c'est là que doit se concentrer les savoirs et les compétences.

**SEANCE PUBLIQUE DU 17 DECEMBRE 2009**

M. RUFO. - Les savoirs et les compétences, c'est les « soins culturels », je dis soins culturels parce qu'il faut que les médecins, les psychiatres, les assistantes sociales prescrivent de la musique et du dessin etc.

M. LALLEMAND. - J'ai commencé à travailler en radio à l'époque sur les images qui vont suivre.

Philippe BEAGUE, il est psychologue et psychanalyste, c'est aussi le Président de l'Association Française DOLTO Belgique, le 6 octobre dernier, il donnait une conférence, sur le thème de la parentification. C'est un terme un petit peu barbare qu'il va tenter de nous expliquer. Maintenant, Philippe BEAGUE.

(Reportage : Interview de M. Philippe BEAGUE)

M. LALLEMAND, journaliste. - Philippe BEAGUE, donc le Président de l'Association Française DOLTO Belgique. Alors, finalement la parentification ça vient de quoi Marcel RUFO, de la confusion de rôle du fait qu'aujourd'hui on ne sait plus bien qui doit faire quoi dans la famille et comment on va s'en sortir chacun de son côté ?

M. RUFO. - Je crois aussi que ça vient du fait que les parents ont fait de gros progrès, ils cherchent à comprendre plutôt qu'à éduquer. Si on est un parent qui dit fait ce que je te dis, c'est assez facile. Si on cherche à comprendre un enfant ou un adolescent, ça devient drôlement plus complexe.

M. LALLEMAND. - Et dans la pratique, vous en connaissez beaucoup des parents comme ça ?

M. RUFO. - Ils sont tous comme ça. Ils cherchent tous à comprendre. S'ils viennent voir un pédo- psychiatre c'est qu'il y a des gens qui cherchent à comprendre. Ceux que je ne vois pas peut-être éduquent et donc ceux qui viennent me voir c'est qu'ils cherchent à comprendre. Non mais je suis d'accord avec tout ça.

L'idée est que l'adolescent a besoin de radicalité. A la limite, si il est interdit d'interdire, on est d'accord, il faut donner son avis. Son avis peut être contesté, discuté, c'est ça la clé. Je suis tout à fait d'accord avec ce propos. D'ailleurs Française DOLTO, elle-même, était assez énergique. Il ne faut pas se tromper sur son message : elle disait de temps en temps, faites ci faites ça. Moi, j'ai travaillé avec elle et de temps en temps on était à ses ordres et de temps en temps elle était radicale.

**SEANCE PUBLIQUE DU 17 DECEMBRE 2009**

M. LALLEMAND. - Une Maison des Enfants et Adolescents, on l'a dit plusieurs fois depuis le début de cette séance thématique, va bientôt voir le jour à Liège.

Ce sera en janvier prochain, l'échéance est donc proche. A Marseille, l'hôpital Salvador accueille des jeunes en difficulté dont une grande partie pour des problèmes liés à des désordres alimentaires, comme on les appelle maintenant.

C'est Marcel RUFO qui nous fait l'honneur d'être avec nous cet après-midi qui est à l'initiative de ce projet que nous allons découvrir maintenant. En images.

(Reportage : Marseille et interview de M. Marcel RUFO)

M. LALLEMAND, journaliste. - Le psy ne doit pas être triste comme disait Marcel RUFO dans les quelques images que vous venez de voir et bien les séances thématiques ne le sont pas non plus. Comme vous en avez la preuve sur RTC ou sur Télévesdre. Mme la Présidente, je vous cède la parole.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci M. LALLEMAND. Nous allons passer maintenant aux interventions des groupes politiques qui constituent notre Assemblée. Et sans plus attendre, j'invite M. André GERARD, à prendre la parole au nom du groupe ECOLO. Vous avez la parole.

M. GERARD (de son banc). - Merci Mme la Présidente. Chers téléspectateurs, chers Collègues. Et si nous parlions aussi des autres jeunes ceux que les médias ignorent, ceux qui ne font ni la manchette des journaux, ni la une des JT.

Bien entendu, certains ados ont de sérieux problèmes d'ordres relationnel et thérapeutique. Il est important que notre institution provinciale apporte une partie de réponse mais nous devons cesser de stigmatiser toute une génération au travers des difficultés de la vie d'une minorité.

Cesser également de nous laisser tenter par une solution simpliste sans avenir comme les couvre-feux décrétés dans plusieurs Communes de notre Province dignes d'une période que nous croyions révolue. Mettre en place un soutien thérapeutique tel le Centre Patrick DEWAELE, développer des politiques de sensibilisation et d'intervention sur le terrain tel le CIPREA et donner des outils pour avancer positivement vers demain. Nous le faisons au travers des réponses que nous avons imaginées pour aujourd'hui. Et c'est

**SEANCE PUBLIQUE DU 17 DECEMBRE 2009**

bien souvent le motif de frictions entre nos générations.

Nous, les adultes, imposons notre propre vision. Trop peu souvent en concertation avec les générations futures. C'est un idéal pensé par les anciens pour les nouveaux. Coluche disait soyez gentils avec vos enfants, ils choisiront votre hospice... Ne réfléchissons pas seulement pour eux mais aussi avec eux. Comme la Communauté française, donnons la parole à nos jeunes lors de la cession de présentation des rapports d'activités, par exemple et voyons quel regard ils portent sur l'action provinciale.

Ces jeunes ce sont nos enfants mais aussi les travailleurs de demain. Aujourd'hui ceux qui ont la chance de travailler et qui ont des enfants sont souvent face à de gros problèmes de prise en charge de la petite enfance.

Nous organisons l'enseignement et la formation, nous formons annuellement dans nos établissements de la Province de Liège, un nombre appréciable de professionnels du secteur social. Nous avons donc la demande de nos concitoyens et le savoir-faire de ces professionnels que nous avons formé. Comment donc expliquer que malgré une telle richesse nous soyons encore à la traîne dans l'offre d'accueil de la petite enfance dans notre Province ?

Même si nous ne pouvons pas tout faire, nous pouvons initier.

Le groupe ECOLO invite le Collège à rendre au plus tôt les contacts nécessaires et répondre aux engagements qui sont les siens en terme d'ensembliser et de se coordonner avec les autres niveaux de pouvoir et pourquoi pas avec le monde industriel afin de réfléchir aux possibilités de crèches localisées dans les zonings industriels ou dans d'autres endroits stratégiquement identifiés.

Une Province amie des Communes mais surtout à l'écoute des concitoyens, il en va de la gestion et de la cohérence comme de tout le reste.

N'oublions pas, nous adultes, qu'en toute chose et en toute matière pour nos jeunes l'exemple c'est nous. Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci M. le conseiller provincial. Je cède maintenant la parole à Mme Andrée BUDINGER pour le groupe PS.

Mme BUDINGER (de son banc). - Madame la Présidente. On l'a dit, le 20 novembre 89 était adoptée le texte de « la Convention Internationale des Droits de l'Enfant ».



**SEANCE PUBLIQUE DU 17 DECEMBRE 2009**

Deux articles retiennent plus particulièrement notre attention aujourd'hui : le premier apporte la définition de ce qu'est un « enfant » c'est un être humain âgé de moins de 18 ans. Le 29<sup>ème</sup> qui met l'accent sur l'importance de l'éducation dans la vie de l'enfant en imposant : de tout faire pour valoriser son épanouissement ; mais de lui inculquer le respect sous toutes ses formes et de le préparer, surtout, à assumer ses responsabilités dans une société libre.

Dès lors, les membres du groupe socialiste ont concentré leur réflexion sur la petite enfance.

L'adulte passe obligatoirement par l'enfance mais surtout l'enfant n'est pas un adulte en miniature et en raison de son manque de maturité physique et intellectuelle l'enfant a besoin de protection et de soins.

Chaque jour pourtant, l'actualité nous confronte à des paradoxes :

- enfance bafouée;
- adultes agressés par des enfants dont ils ont peur.

La violence omniprésente, dans notre société est dangereuse pour l'enfant qui ne peut faire seul la différence entre la réalité et la fiction l'incitant à reproduire l'exemple sans mesurer les risques graves qu'il encoure. Le mode violent devient pour lui alors la norme.

Comment en arrive-t-on là ?

Au moins un point commun chez les responsables de ces comportements hors normes : un déficit éducatif plus ou moins grave, avec, on l'a dit aussi, une absence flagrante de repères, de notion du bien ou du mal, d'insensibilité à la souffrance qu'ils génèrent. Pour eux pas de limite.

Exemple de cet enfant de 4 ans, exclu d'une école maternelle en Angleterre parce qu'extrêmement violent envers les autres enfants mais aussi envers l'institutrice. La maman ne comprend pas, pour elle : no problem..

Tous les pouvoirs aux éducateurs fabrique des êtres qui répriment leurs besoins et perdent confiance en eux.

A l'opposé, le laxisme qui donne tous les pouvoir aux éduqués construit des personnes égocentriques, insatisfaites, incapables de tenir compte des autres.

**SEANCE PUBLIQUE DU 17 DECEMBRE 2009**

Soit l'enfant n'est pas respecté, soit c'est l'adulte qui ne l'est pas et voilà franchit le pas entre l'enfant roi devenu tyran.

Seule une éducation fondée sur le respect mutuel peut contribuer à l'épanouissement des personnes, gage de comportements harmonieux.

On ne naît pas parents, on le devient.

Pas de formation, de diplôme, pas d'accès à la profession, on est tous des apprentis... qui passons d' « éduqué » à « éducateur » en tentant de transmettre nos valeurs.

Aussi Mme le Député, pour aider tous ces candidats à l'emploi, le groupe socialiste souhaite voir intensifier l'action provinciale dans le soutien de l'éducation.

Peut-on imaginer apporter une aide encore plus spécifique afin d'amplifier le travail de dialogue entre parents et éducateurs ?

Des lieux d'échange de paroles pourraient lutter contre l'isolement et le sentiment de culpabilité qui peuvent être ressentis par les acteurs de l'éducation en situation de crise ou tout simplement en besoin d'écoute et d'échange.

Ces lieux de ressourcement aideraient ainsi à véritablement à éduquer pour être tout simplement heureux.

Je vous remercie Mme la Présidente.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci Mme la Conseillère provinciale. C'est maintenant au tour de M. Jean STREEL de s'exprimer. M. STREEL qui représente le groupe CDH-CSP.

M. STREEL (de son banc). - Madame la Présidente, Madame la Greffière provincial, Chers Collègues, Chères téléspectatrices et chers téléspectateurs. Dans le cadre de la séance thématique d'aujourd'hui, sur l'enfance et l'adolescence, le groupe des Conseillers provinciaux CDH, CSP a souhaité s'exprimer sur la parentalité.

Pourquoi la parentalité ? Parce que lorsque l'on aborde la thématique de l'enfance et de l'adolescence, il faut aussi et d'abord parler des parents, de la parentalité. Pourquoi ?

Parce que ce sont les parents qui conçoivent l'enfant, accueillent l'enfant, parce que ce sont surtout les parents qui, par

**SEANCE PUBLIQUE DU 17 DECEMBRE 2009**

l'éducation qu'ils donnent à leurs enfants, déterminent de façon majeure ce qu'ils seront de la plus tendre enfance à l'âge adulte.

C'est nous, parents, qui avons une telle mission à accomplir. Mais aussi et surtout une grande responsabilité, pas toujours facile à assumer.

Etre parent, qu'est-ce que cela signifie ? Les définitions sont multiples, Nous en avons retenu une qui nous semblait au mieux exprimer ce concept.

Etre parent c'est, au jour le jour, savoir-être et savoir-faire avec l'enfant, que cela soit en paroles, en actes, en émotions en plaisirs, mais c'est aussi savoir-être et savoir-faire avec l'enfant en autorité, en exigence, en cohérence et en continuité. Et c'est là que tout peut se compliquer, car assumer tout cela avec harmonie peut parfois sembler difficile, si pas impossible.

Cette définition décrit fort bien l'ampleur de la tâche. Et les difficultés auxquelles les parents doivent faire face sont constantes. On ne naît pas parent, on le devient.

Cela s'apprend, comme un métier. Personne ne peut dire qu'il est un père parfait ou une mère parfaite. Nous commettons tous des erreurs dans l'éducation de nos enfants, souvent par manque de repères éducatifs, parfois par abandon de nos responsabilités sinon par facilité.

Les Conseillers provinciaux CDH et CSP considèrent, dès lors que soutenir les parents dans leur rôle éducatif est essentiel.

Mais alors, comment apprendre, comment s'améliorer, quoi apprendre et où apprendre pour exercer, au mieux notre rôle de parent ?

La Province dispose du Centre provincial d'information et de prévention pour le respect de l'enfant et de l'adolescent, dont nous saluons le travail. Mais pour soutenir la parentalité et pouvoir aborder ainsi l'ensemble des problématiques éducatives auxquelles sont confrontés les parents, le groupe CDH-CSP propose que la Province mette à leur disposition un lieu d'accueil. Un lieu d'accueil où une maman, un papa, un couple pourrait poser une question, être écouté, être rassuré et conforté dans sa fonction de parent ou être orienté vers des intervenants spécialisés pour une prise en charge pluridisciplinaire de problèmes parfois plus complexes.

**SEANCE PUBLIQUE DU 17 DECEMBRE 2009**

Et je pense en particulier à l'Espace Parentalité de l'Association Française Dolto qui commence à s'implanter avec succès en Wallonie et progressivement en Province de Liège. Il résulte de nos informations, Monsieur le Professeur RUFO nous le confirmera peut-être, que les responsables des Espaces Parentalité de l'Association Dolto se disent prêts à relever les défis à Liège, dans des endroits de proximité, et ce en partenariat avec des organismes comme l'ONE, les PMS, les crèches, les écoles, les services sociaux, les CPAS, les médiations familiales, et bien d'autres services et associations qui font déjà un excellent travail de terrain d'ailleurs.

Le groupe CDH-CSP demande que la Province s'engage, sans réserve, comme relais et partenaire des projets relatifs à la parentalité : une réflexion devrait s'ouvrir à ce sujet très rapidement dans la commission compétente de notre Conseil provincial.

Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci M. le Conseiller provincial. Je cède maintenant la parole à Mme Marie-Astrid KEVERS pour le groupe MR.

Mme KEVERS (de son banc). - Merci Madame la Présidente.

L'aide aux malades souffrant de troubles alimentaires est une préoccupation du groupe MR.

Le nombre de participants présents lors des soirées organisées par Mr. Le Député Georges Pire et Madame la Députée Ann Chevalier, avec notamment la présence de Melle Isabelle Caro sur l'anorexie, montre bien à quel point cette pathologie est en augmentation.

Quel encadrement la Province peut-elle proposer à la personne souffrant de troubles alimentaires, anorexie ou boulimie, tant durant son hospitalisation, qu'après lorsqu'elle se retrouve à nouveau dans sa famille ou seule ?

Et les proches, comment pouvez-vous les aider à gérer cette situation ?

Un enfant, une épouse, une amie, un frère qui se détruit, petit à petit, et en face duquel on est complètement désœuvré. Quel encadrement familial pouvez-vous proposer ?

Un travail d'accompagnement et thérapeutique aux domiciles

**SEANCE PUBLIQUE DU 17 DECEMBRE 2009**

des malades et de leurs familles est-il envisageable ? Je pense aux équipes d'outreaching et des SPADI, Soins psychiatriques à domicile intégré.

Existerait-il une aide tant d'un point de vue psychologique, qu'administrative ?

En effet, face à la douleur, au désarroi et à la durée de cette maladie, il serait salubre tant pour le malade que pour son entourage d'avoir une aide logistique qui les libérerait de tracasseries finalement peu importantes lorsque le risque de perdre un proche est si vive.

Ne serait-il pas important de pouvoir s'autoriser à mettre des mots sur ce que les malades et leurs familles ressentent sans craindre le regard des voisins, de la famille, de la société en général. Faire de cette maladie, une maladie à part entière, sans tabou et sans honte.

Des thérapeutes, sensibilisés et formés à cette problématique existent déjà dans notre Province.

Des cellules de travail sont construites et ont signé des conventions avec des centres hospitaliers Bruxellois. Leurs budgets sont fortement limités.

La Province pourrait-elle prendre contact avec ces thérapeutes, les rencontrer et écouter leurs attentes.

Nous pensons que ce serait une facilité de travailler avec un réseau qui existe déjà, mais qui n'est pas en nombre suffisant et méconnu du grand public mais qui est demandeur de créer des liens avec les Services Provinciaux.

Je vous remercie de votre attention.

Merci Madame la Présidente.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci Mme la Conseillère provinciale. Je vous rends maintenant la parole M. LALLEMAND.

M. LALLEMAND, journaliste. - Merci Mme la Présidente. Nous arrivons déjà dans le dernier quart d'heure de conseil provincial thématique centré sur l'enfance et l'adolescence, je vous le rappelle.

Je vais demander à Marcel RUFO de me rejoindre parce que je

**SEANCE PUBLIQUE DU 17 DECEMBRE 2009**

pense que ce tour de table d'horizons politiques pose des questions qui sont évidemment extrêmement cruciales parce qu'on se rend compte que quand on touche à l'enfance, quand on touche à l'adolescence, on est au cœur de ce qui fait les émotions des hommes et des femmes qui sont autour de nous ce soir.

M. RUFO. - Je trouve que les 4 groupes lorsqu'ils se sont exprimés disent bien l'essentiel de la préoccupation.

Si vous le permettez et sans exclure l'intérêt de toutes les questions, l'école, la famille. Je voudrais revenir à la dernière question parce qu'elle me touche beaucoup puisque c'est quelque chose sur lequel j'ai beaucoup travaillé.

Je crois que oui c'est une maladie mais ce n'est pas une maladie du corps, c'est une maladie de l'image de soi. C'est une maladie qui tue entre 5 et 22 % des adolescents et des adolescentes. Et donc il faut se donner les moyens de lutter contre cette maladie mais en alliance avec les parents, sans ablation des parents, en travaillant avec eux.

Et oui, oui, oui, vous avez parlé de quelque chose qui m'a ravi, c'est l'intervention à domicile, le soin à domicile, l'hospitalisation à domicile pour renverser quelque chose qui se faisait avant de l'isolement. Entre nous, si on dit est hospitalisé, elle guérira, on vous verra plus, c'est terrible. On passe pour des coupables. Au contraire, il faut se servir des parents pour guérir de l'anorexie. Et je voudrais, donner quelque chose de très très optimiste sur cette maladie. C'est quoi pour toi, une anorexie qui guérit : trois réponses : Un jour elles ne savaient plus comment faire, le déclic, elle vomit, elles ne savaient plus. Deuxièmement, elles sont amoureuses. Troisièmement, elles ont un enfant. Alors j'ai convoqué les anorexiques que j'ai vues et ce que j'ai dit a été confirmé mais pour ça, il ne faut pas un psychiatre mais une équipe avec les parents autour. Pour répondre à toutes les questions, il me faut quinze sessions...

M. LALLEMAND. - Les questions que posent les adultes et on a l'impression après avoir entendu ce que nous avons entendu cet après-midi. Oui, c'est les bonnes parfois on n'a juste l'impression qu'on n'a pas la méthode.

M. RUFO. - Oui, mais le métier des parents, une école d'adolescents et un groupe de parents, ça s'impose. L'école c'est une évidence, c'est lié à la petite enfance. C'est ça la prévention. C'est de commencer tôt avec les enfants les plus défavorisés, les plus démunis qui risquent de partir dans une trajectoire après

## SEANCE PUBLIQUE DU 17 DECEMBRE 2009

d'hostilité parce que quelque chose qui est sûr c'est que quand on est mal en soi, échouer c'est drôlement plus sûr que de réussir. Echouer, c'est facile. Je saborde. Et c'est là qu'il faut commencer tôt, avec la petite enfance, il faut toujours toujours utiliser l'école, travailler avec les parents en association et puis innover dans des maladies aussi redoutables qui risquent d'amener l'exclusion. Mais je crois que tout ce que j'ai entendu ce soir me rend encore plus optimiste.

M. LALLEMAND. - On parle beaucoup de petite enfance d'où l'importance d'ouvrir des lieux comme celui qui va s'ouvrir ici à Liège, un Maison d'adolescents parce que là justement au centre des compétences, et puisqu'on parlait d'écoles de la parentalité, essayions de créer des lieux qui permettent de travailler bien ensemble avec l'enfant et respecter. J'ai entendu ça aussi.

M. RUFO. - Quand on a ouvert cet établissement à Paris, on s'est aperçu de quelque chose d'extraordinaire. 80% des parents venaient spontanément. C'est incroyable et les adolescents avec eux. Et des pénibles, pas des faciles. Les parents, étaient plutôt « on vous les confie ». Et ces adolescents restaient. Ils ne voulaient pas parler mais trois quart d'heure après ils étaient encore là.

Donc, je crois vraiment qu'il faut créer un lieu spécifique. Parce qu'ils sont terribles. Ils sont tous pareils mais tous uniques, tous conformes, tous anticonformistes. C'est la période des révolutions, de la modification qui pousse à l'avenir. Je crois que ce qui compte dans les Maisons d'adolescents c'est un sigle « Maison d'adolescents », style MDA, à Marseille maintenant ils disent : si tu continues, on l'envoie chez Arthur. ». Ça veut dire qu'ils viennent chez moi. Je crois vraiment que ce courant permet une seconde chance, une troisième chance comme on l'a vu dans le premier reportage avec des gosses qui réussissent dans un métier. Rien n'est jamais figé. Celui qui dit tout est joué à 6 ans est un escroc, tout se joue toujours. Ça se joue fort à l'adolescence ou ça se joue encore après et le prolongement de la scolarité jusqu'à 18 ans, jusqu'à 20 ans, jusqu'à 25 ans, jusqu'à 30 ans, les écoles de la 5<sup>ème</sup> chance permettent sans doute de sortir d'affaire beaucoup plus que ce qu'on ne croit. Il faut « survivre », ça c'est un beau message.

M. LALLEMAND. - Magnifique message que ce conseil thématique aura permis de diffuser cet après-midi. Je suis ravi de savoir qu'on a réussi à rendre Marcel RUFO encore plus optimiste que d'habitude. Mme la Présidente, c'est à vous pour la suite du programme.

Mme LA PRESIDENTE. - Je demanderai à Mme le Député provincial, Ann CHEVALIER, de rejoindre la tribune pour réagir à l'intervention

**SEANCE PUBLIQUE DU 17 DECEMBRE 2009**

des différents groupes politiques et pour nous faire part de ses conclusions.

Mme CHEVALIER, Député provincial (à la tribune). - Merci Mme la Présidente.

Que voulez vous que j'ajoute après lui. Il dit tout. Il pense avant tout le monde et il a répondu, me semble t'il de manière merveilleuse aux groupes. Je me permettrai peut-être d'ajouter certaines informations plus pratiques. Si même je trouve, comme l'a signalé le Professeur RUF0, tous les témoignages que j'ai entendu ce soir, témoignent vraiment d'un véritable intérêt pour ce projet et pour le monde des adolescents.

Les réponses concrètes, c'est pas ici que je vais vous les donner. Comme vous l'avez suggéré, M. STREEL, c'est effectivement dans les commissions que cela doit se passer et être avaliser tous ensemble. Mais je voudrais peut-être vous dire avant de vous donner des informations spécifiques comme je la vois moi c'est Maison provinciale des enfants et des Adolescents.

D'abord c'est une Maison. Et une maison c'est quelque chose de rassurant, de chaleureux. Et dans cette maison, enfants, adolescents, parents, enseignants, intervenants sociaux trouveront leur place. Ils y seront accueillis, informés, écoutés, soutenus, voire orientés dans le cadre de certaines problématiques cela avec ou sans rendez-vous, de façon anonyme et gratuite. C'est aussi une Maison où des professionnels pourront se rencontrer et échanger sur tout ce qui concerne le monde de l'adolescence.

Qui va recevoir tout se public ? Une équipe pluri-disciplinaire puisée dans nos ressources qui sera donc à la disposition des jeunes, des parents et des enseignants.

Rien que pour la maison du Social, nous pouvons déjà mettre médecin, psychologue, assistant social, personnel d'accueil à votre disposition. C'est aussi cette maison des enfants et des adolescents, un lieu qui a pour but de regrouper les compétences provinciales et ainsi de fédérer les compétences de partenaires de champs très différents, de travailler en réseau et en complémentarité afin d'être un relais efficace pour le jeune et son entourage.

Quand M. STREEL vous me dites que la Fondation Dolto est en demande. Il est évident que lorsque M. BEAGUE a été invité par le CIPREA, il a transmis cette demande et nous sommes déjà dans un travail à ce niveau là.



**SEANCE PUBLIQUE DU 17 DECEMBRE 2009**

Comme quand vous parlez de travailler avec la petite enfance, je ne vous direz pas que c'est du domaine de la Communauté française. Non. Nous avons déjà pris à bras le corps ce problème nous travaillons sur le portail des enfants, renforçant ainsi la connaissance de l'offre dans un premier temps. La province joue déjà son rôle d'ensembliser puisqu'elle met en contact les différentes Communes et leurs permet de mieux savoir ce que les autres font. In fine, nous avons déjà à peu près 25 contrats signés entre des Collèges dans notre Province ce qui n'est pas si mal.

Nous allons le développer et, rassurez-vous, la mission d'ensembliser, nous la ferons comme on l'a fait dans d'autres secteurs dès que le terrain sera bien connu.

Je ne répondrai pas au groupe MR. Le Maître ayant parlé, je ne peux pas jouter un seul mot. Si ce n'est que l'hôpital de Lierneux, le CHS, est en plein travail. La réflexion est menée par le Docteur DOZO et elle vise effectivement à une grande transversalité sur le territoire de la Province voire bien au-delà en fonction des capacités et comme la Fondation DOLTO, l'ASBL MIAKA envisage également de s'installer sur Liège, Verviers et Huy de manière à rayonner au mieux.

Question énorme Mme BUDINGER. L'Enseignement, l'enseignement, l'enseignement. Nous savons que c'est la base mais je crois effectivement que cette Maison des Adolescents dont l'enseignement est la base sans quoi nous ne pouvons pas avancer. Sans la formation, sans ce contact immédiat avec les jeunes, comment l'aider ? Et Bien ce sera le fruit d'une réflexion de nos commissions respectives mais je pense que l'organisation d'information extrêmement rapide par rapport à des phénomènes de société.

Nous sommes aujourd'hui assailli par le phénomène du jeu du foulard, nous étions il y a peu par l'inhalation de gaz, qu'allons-nous faire. Je crois que la première chose c'est aussi d'informer les parents, d'informer les enseignants et d'être à leurs côtés pour trouver des solutions communes. Mais vous le savez, la Province est déjà bien armée, grâce à la Maison du Social mais cette maison du social verra cette compétence vraiment décuplée par une vraie transversalité entre chacun des secteurs que l'on a évoqué et par chacune des actions déjà menées par André GILLES, Georges PIRE, Paul-Emile MOTTARD, Julien MESTREZ, Christophe LACROIX et moi-même.

Je crois que un Collège unit, qui s'unit pour soutenir les jeunes ne peut que réussir un merveilleux outil. Outil qui je

## SEANCE PUBLIQUE DU 17 DECEMBRE 2009

l'espère sera performant.

Mais je voudrais au moment de conclure, peut-être émettre une note plus personnelle. C'est un secret pour personne. Je suis à l'aube de la retraite et s'interroger sur l'adolescence à ce moment là, c'est un peu interpellant. Je sais que j'ai reçu une éducation particulièrement stricte et que moi, j'ai vu arriver mai 68 comme une bouffée d'oxygène. Aujourd'hui nos jeunes, qu'est-ce qu'ils ont. Pas forcément une éducation stricte. Ils ne sont pas forcément cadrés quand il le faudrait. Et puis, il n'y a pas de grand courant d'utopie, il n'y a plus de révolution, il n'y a plus de changement de société profondément en vue et pourtant... et pourtant tous ensemble, c'est dans ces jeunes là que nous devons croire, c'est eux qui demain vont changer le monde. C'est eux qui sont porteurs d'espoir et je crois vraiment que c'est à nous à les préparer dans cette ligne là, c'est à nous à les aider éviter des écueils, mais surtout c'est à nous à servir d'exemple. Et je pense que le monde politique qui est tellement souvent décrié pour des queues de cerises est particulièrement fier en Province de Liège de pouvoir marquer un pas important dans ce domaine.

Avant de conclure, M. RUFO, M. le Professeur, Cher Marcel, veux-tu bien être le parrain de cette Maison des Adolescents.

M. RUFO. - Alors Ann, je vais me lever, je vais t'embrasser et je te dis oui.

(Applaudissements).

Mme CHEVALIER. - Chers téléspectateurs. Au nom du Collège, au nom du Conseil provincial, j'ai le grand honneur de vous présenter nos meilleurs vœux de bonheur, de santé et de prospérité. Je vous souhaite des fêtes merveilleuses om vous prendrez le temps de dire à vos enfants que vous les aimez, que vous croyez en eux et qu'ils sont vraiment le ferment de notre avenir commun. Je vous remercie.

(Applaudissement).

Mme la PRESIDENTE. Je vous cède une dernière fois la parole M. LALLEMAND pour la clôture de cette séance thématique.

M. LALLEMAND. - Et bien Mme la Présidente, Mesdames, Messieurs, en vos titres et qualités, comme on dit dans ces cas là. C'est ici que va se refermer ce conseil thématique sur l'enfance et l'adolescence retransmis sur RTC et Télévesdre.

Merci aux responsables de la Province de Liège et à vous de nous

**SEANCE PUBLIQUE DU 17 DECEMBRE 2009**

avoir suivi. Si vous avez pris l'émission en cours ou si vous avez envie de la revoir, ce sera tout à fait possible. Ce week-end, sur Télévesdre ce sera ce samedi à 14 h et sur RTC, ce sera samedi à 14h30 et dimanche à 9h. Excellente soirée à tous et à toutes. Je vous cède la parole pour le mot de la fin.

Mme LA PRESIDENRE. - Je vous remercie toutes et tous pour votre implication dans la préparation de cette réunion. Je clos la publique de ce jour. Je vous souhaite à toutes et à tous de bonnes fêtes, surtout une bonne santé, et beaucoup de bonnes choses à tout le personnel et à votre famille. A la prochaine. Merci.

La réunion publique est levée à 17 h 30.

.